

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

12/11/2024

N° E24000132 /86

Le président du tribunal administratif

Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 17/10/2024, la lettre par laquelle le maire de la COMMUNE DE SAINT DIZANT DU GUA demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Dizant du Gua ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Yves CARON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Dominique LEBRETON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la COMMUNE DE SAINT DIZANT DU GUA, à Monsieur Jean-Yves CARON et à Monsieur Dominique LEBRETON.

Fait à Poitiers, le 12/11/2024.



le président,

signé

Antoine JARRIGE